

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
25 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Tarifs des activités péri et
extrascolaires pour
l'année scolaire 2020-2021**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 juin 2020
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 26 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 juin 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET*, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE*, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

*Madame PEUGNET présente à partir du dossier 20 C 09a

*Monsieur BASSINE présent à partir du dossier 20 C 03

Avait donné procuration :

Madame PEUGNET à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD
Madame BOUTIN à Madame MACE
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200625-20-C-02-DE
Date de télétransmission : 26/06/2020
Date de réception préfecture : 26/06/2020

N° DE DOSSIER : 20 C 02

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les tarifs péri et extrascolaires sont votés pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 afin de permettre aux familles de prendre leurs dispositions avant la rentrée scolaire.

Dans un souci d'équité, la Ville a instauré depuis la rentrée de septembre 2016 une tarification individualisée pour chaque famille, fonction de sa composition familiale et de ses revenus.

Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé de revaloriser cette grille tarifaire de 2%. Toutefois, afin que ce service demeure accessible au plus grand nombre, il est proposé de ne pas modifier les tarifs minimal et maximal de la restauration scolaire. Il est également créé des tarifs PAI pour les enfants des communes avoisinantes accueillis en journée ou demi-journée dans les accueils de loisirs. Enfin, le tarif des transports scolaires est profondément modifié afin d'appliquer les consignes d'Ile de France Mobilités dans le cadre du nouveau dispositif de la carte Scol'R Junior.

Par ailleurs, comme cela était le cas les années précédentes, une réduction de 10% est accordée aux familles ayant 3 enfants ou plus à charge.

Il est rappelé que les enfants scolarisés sur la Ville de Saint-Germain-en-Laye en garde alternée mais dont un des parents réside sur le territoire communal se voient appliquer le tarif saint-germanoïis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2020/2021 telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET (procuration à Monsieur GREVET), Monsieur GREVET votant contre, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ s'abstenant,

ADOPTE la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extra scolaires pour l'année scolaire 2020/2021 telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

ENFANCE TARIFS 2020/2021				
Les tarifs indiqués sont, sauf mention complémentaire, appliqués aux familles Saint-Germainoises de 1 ou 2 enfants. Pour les familles Saint Germainoises de 3 enfants ou plus, un abattement de 10% est appliqué sur le tarif indiqué				
OBJET	DENOMINATION	Taux d'effort	Tarifs 2020-2021	Reste à charge Ville
RESTAURATION SCOLAIRE	Un repas (coût moyen 9,62 €)			
	QF de 0 à 350	0,001143 x QF + 1,5	1,50 à 1,90 €	de 84,40% à 80,25%
	QF de 351 à 685	0,010180 x QF - 1,67	1,90 à 5,30 €	de 80,25% à 44,90%
	QF de 686 à 2000	0,001065 x QF + 4,57	5,30 à 6,70 €	de 44,90% à 30,35%
	QF > 2000		6,70 €	30,35%
	Tarifs extra-muros		7,40 €	23,07%
	Tarifs ULIS		4,10 €	
	Adultes et personnels de l'Education Nationale			
	~ Parents d'élèves		5,20 €	
	~ Personnel de l'Education Nationale		5,20 €	
	~ Personnel communal et/ou travaillant dans les écoles - tarif unitaire		4,40 €	
RESTAURATION SCOLAIRE PAI, Tarif de l'accueil de l'enfant, panier repas fourni par la famille	QF de 0 à 350	0,000714 x QF + 0,75	0,75 à 1,00 €	
	QF de 351 à 685	0,005988 x QF - 1,10	1,00 à 3,00 €	
	QF de 686 à 2000	0,000533 x QF + 2,63	3,00 à 3,70 €	
	QF > 2000		3,70 €	
	Tarifs extra-muros		4,10 €	
ACCUEILS PERISCOLAIRES maternel et élémentaire	Accueil du matin maternel et élémentaire (coût moyen 5,70 €)			
	QF de 0 à 350	0,000714 x QF + 0,65	0,65 à 0,90 €	de 88,60% à 84,21%
	QF de 351 à 685	0,005240 x QF - 0,94	0,90 à 2,65 €	de 84,21% à 53,51%
	QF de 686 à 2000	0,000609 x QF + 2,23	2,65 à 3,45 €	de 53,51% à 39,47%
	QF > 2000		3,45 €	39,47%
	* Tarifs extra-muros		3,90 €	31,58%
	Accueil du soir maternel (coût moyen 8,12 €)			
	QF de 0 à 350	0,001571 x QF + 1,2	1,20 à 1,75 €	de 85,22% à 78,45%
	QF de 351 à 685	0,010928 x QF - 2,09	1,75 à 5,40 €	de 78,45% à 33,50%
	QF de 686 à 2000	0,001104 x QF + 4,64	5,40 à 6,85 €	de 33,50% à 15,64 %
	QF > 2000		6,85 €	15,64%
	* Tarifs extra-muros		7,50 €	7,63%
	Accueil du soir élémentaire (16h30-18h) pour les élèves de l'école élémentaire Charles Bouvard			
	QF de 0 à 350	0,000857 x QF + 1,5	1,50 à 1,80 €	
	QF de 351 à 685	0,006886 x QF - 0,62	1,80 à 4,10 €	
QF de 686 à 2000	0,000685 x QF + 3,63	4,10 à 5,00 €		
QF > 2000		5,00 €		

			5,85 €	
	* Tarifs extra-muros			
	Etudes surveillées élémentaires pour les élèves de la commune déléguée de Saint-Germain-en-Lave uniquement (coût moyen 6,75)			
	QF de 0 à 350	$0,000857 \times QF + 1,5$	1,50 à 1,80 €	de 77,77% à 73,33%
	QF de 351 à 685	$0,006886 \times QF - 0,62$	1,80 à 4,10 €	de 73,33% à 39,26%
	QF de 686 à 2000	$0,000685 \times QF + 3,63$	4,10 à 5,00 €	de 39,26% à 25,92%
	QF > 2000		5,00 €	25,92%
	* Tarifs extra-muros		5,85 €	13,33%
	Accueil du soir élémentaire de 18h-19h (coût moyen 8,15 €)			
	QF de 0 à 350	$0,000429 \times QF + 0,45$	0,45 à 0,60 €	de 94,48% à 92,64 %
	QF de 351 à 685	$0,003892 \times QF - 0,77$	0,60 à 1,90 €	de 92,64 % à 76,68 %
	QF de 686 à 2000	$0,000304 \times QF + 1,69$	1,90 à 2,30 €	de 76,68% à 28,22%
	QF > 2000		2,30 €	28,22%
	* Tarifs extra-muros		4,00 €	49,08%
ATELIERS D'INITIATION SPORTIVE pour les élèves de l'école élémentaire Charles Bouvard	Un atelier hebdomadaire d'1h30			
	- le mardi pour les élèves de CP et CE1			
	- le vendredi pour les élèves de CE2, CM1 et CM2			
	QF de 0 à 315		37,00 €	
	QF de 316 à 550		75,00 €	
	QF de 551 à 795		110,00 €	
	QF > 795		150,00 €	
	* Tarifs extra-muros		170,00 €	
<i>Cette activité fait l'objet d'une facturation annuelle au mois de septembre</i>				
ACCUEILS DE LOISIRS	Tarif journalier (coût moyen 59,75 €)			
	QF de 0 à 350	$0,004 \times QF + 3,7$	3,70 à 5,10 €	de 93,80% à 91,46%
	QF de 351 à 685	$0,032635 \times QF - 6,35$	5,10 à 16,00 €	de 91,46% à 73,22%
	QF de 686 à 2000	$0,003501 \times QF + 13,60$	16,00 à 20,60 €	de 73,22% à 65,52%
	QF > 2000		20,60 €	65,52%
	* Tarifs extra-muros		41,60 €	30,38%
	Tarif demi-journée avec repas (coût moyen 39 ,00 €)			
	QF de 0 à 350	$0,002857 \times QF + 2,95$	2,95 à 3,95 €	de 92,43% à 89,87%
	QF de 351 à 685	$0,025599 \times QF - 5,04$	3,95 à 12,50 €	de 89,87% à 67,95%
	QF de 686 à 2000	$0,002664 \times QF + 10,67$	12,50 à 16,00 €	de 67,95% à 58,97%
	QF > 2000		16,00 €	58,97%
	* Tarifs extra-muros		20,00 €	48,72%
	Enfants d'Aigremont (journée)		26,00 €	
	Accueil de loisirs PAI, Familles Saint Germanoises			

	Tarif journalier PAI			
	QF de 0 à 350	$0,003143 \times \text{QF} + 3,15$	3,15 à 4,25 €	
	QF de 351 à 685	$0,028293 \times \text{QF} - 5,68$	4,25 à 13,70 €	
	QF de 686 à 2000	$0,002968 \times \text{QF} + 11,66$	13,70 à 17,60 €	
	QF > 2000		17,60 €	
	* Tarifs extra-muros		38,50 €	
	Tarif demi-journée PAI			
	QF de 0 à 350	$0,001857 \times \text{QF} + 2$	2,00 à 2,65 €	
	QF de 351 à 685	$0,017365 \times \text{QF} - 3,45$	2,65 à 8,45 €	
	QF de 686 à 2000	$0,001712 \times \text{QF} + 7,28$	8,45 à 10,70 €	
	QF > 2000		10,70 €	
	* Tarifs extra-muros		17,00 €	
NUIT A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FORESTINE	La nuité			
	QF de 0 à 350	$0,002857 \times \text{QF} + 3$	3,00 à 4,00 €	
	QF de 351 à 685	$0,025449 \times \text{QF} - 4,93$	4,00 à 12,50 €	
	QF de 686 à 2000	$0,002664 \times \text{QF} + 10,67$	12,50 à 16,00 €	
	QF > 2000		16,00 €	
SORTIES EXCEPTIONNELLES ET-MINI-SEJOURS				
	QF de 0 à 350		19%	
	QF de 351 à 685		31 à 68 %	
	QF de 686 à 2000		76 à 91%	
	QF > 2000		100%	
	<i>Tarifs extra-muros</i>		100,0%	
TRANSPORTS SCOLAIRES	Par enfant - pour l'année scolaire		24,00 €	
PENALITE DE RETARD	Pénalité applicable en cas de retard au delà de 19h		10,00 €	